

CE Dalkia Idf

Dalkia est une filiale de Veolia Environnement et d'EDF née il y a près de 70 ans

d'un rapprochement entre deux sociétés filiales du Groupe Générale des Eaux. Spécialisée dans les services énergétiques au niveau européen, elle est présente dans 5 régions de France. Les 3 000 salariés qui la compose ont pu voter il y a quelques temps pour élire leur nouveau comité d'entreprise.

M. Tagnaouti Hafid nous présente ses objectifs : « Maintenant que nous avons été élu nous allons changer pas mal de choses. Les choses qui existaient avant seront maintenues si et seulement si les salariés le souhaitent. Nous on veut donner mieux et plus aux salariés. » Pas facile de tout changer mais M. Tagnaouti s'est engagé à faire évoluer les choses.

Ainsi, un site internet pour le comité d'entreprise va bientôt être construit. « Auparavant et encore aujourd'hui le CE communiquait grâce à des envois de courrier au domicile de chaque salarié. Le problème est que l'info n'arrive pas en même temps chez tout le monde et que pour le CE le coût est impressionnant. On compte environ 5 000 € pour

Du changement en perspective

Élu il y a très peu de temps le CE Dalkia Idf compte bien changer les choses mises en place auparavant. Toutefois la priorité reste le salarié qui doit trouver son intérêt dans toutes les décisions du CE.

3 000 envois, nous explique M. Tagnaouti. » C'est beaucoup de temps de perdu et de l'argent gaspillé pour tout le comité. Un site internet va donc être mis en place. Il sera indépendant et géré par une seule et unique personne élue au CE. « Le directeur général n'avait jamais donné son accord jusqu'à ce jour mais en lui exposant les bons arguments nous avons réussi à obtenir son aval pour lancer la construction du site. Seul point important est, et c'est tout à fait normal, qu'aucune actualité syndicale ne soit émise sur ce site. De toute façon il s'agit du site internet du CE, il est logique que les informations émanant des syndicats n'y figurent pas, nous affirme le secrétaire du CE. »

Encore un point qui va être modifié avec l'arrivée du nouveau CE : la participation de certaines activités

sociales et culturelles. La participation du CE pour les chèques vacances va diminuer. « Non pas dans le but

quer 150 semaines dans l'année pour la location d'un appartement. » Voilà comment M. Tagnaouti voit le



de pénaliser les salariés mais tout simplement pour proposer quelque chose en plus, affirme M. Tagnaouti. Avec les 30 € de différence par salariés, le CE a pu blo-

changer. « Le CE n'est pas qu'une boîte postale, proteste-t-il. Nous voulons organiser des choses en commun comme des sorties dans un parc à thème



avec les enfants des salariés. Même si cela sera compliqué, nous y arriverons. »

Les chamboulements ne sont pas venus de la simple initiative du CE, un sondage a été envoyé aux salariés concernant le cadeau de Noël. Les salariés avaient le choix entre un colis gourmand et des bons d'achats.

Composition du CE

M. Tagnaouti : secrétaire du CE et titulaire au CCE (6 voix pour, 5 abstentions)

M. Aucher : secrétaire adjoint et suppléant au CCE (6 voix pour, 5 contre)

M. Vasconcelos : trésorier (6 voix pour 5 contre)

M. Curutchet : trésorier adjoint (6 voix pour, 5 contre)

Ils ont choisi les bons d'achats. « Nous nous plions à la volonté même si personnellement je trouve cela regrettable car un colis gourmand n'a pas le même

sens qu'un simple bon d'achat. Ils ont certainement été déçu auparavant des colis offerts, s'interroge-t-il. Pour le prochain Noël, on va essayer de ne pas décevoir les salariés en leur proposant peut être autre chose qu'un chèque cadeaux. »

M. Tagnaouti fait partie de toutes les commissions et préside la commission voyage. « Avant, nous dit-il, la sélection des salariés pour les voyages se faisait par ordre de retour. Nous organisons cette année un voyage en Thaïlande et nous avons apporté deux nouveautés dans la sélection des salariés. Désormais le salarié ne doit pas être parti avec le CE depuis au moins 3 ans. Ensuite la sélection se fera par tirage au sort avec huis-clos de justice. De cette façon, nous évitons toutes complications et laissons la chance décider à notre place. »

En ce moment l'actualité perturbe la plupart des comités d'entreprise. Ceci dit le CE Dalkia Idf ne se prononce pas et affirme que tant que les textes ne sont pas approuvés, ils peuvent encore être modifiés. M. Tagnaouti fait partie du

syndicat de la Force Ouvrière et à propos de la modernisation du marché du travail (voir page XX) il nous explique : « Personnellement je ne désapprouve pas la signature du texte par Fo car ce qui était

du personnel joue franc jeu avec l'entreprise. Seulement il ne faut pas oublier de rester à l'écoute des salariés et reconnaître les torts de chacune des parties si nécessaire. »

Le CE Dalkia s'est engagé à

Un point sur le rôle du CE

Le CE Dalkia Idf a décidé après avoir été élu en juillet dernier de faire un point sur ce qu'est le comité d'entreprise. « Avec ce fascicule, les salariés pourront connaître le rôle de chacun et apprendre ce qu'est vraiment un comité d'entreprise, nous explique M. Tagnaouti. » A l'intérieur on peut trouver un rappel des instances, des commissions obligatoires du CE, une présentation du CE et les contacts. Ce livret est envoyé directement au domicile de chaque salarié.

prévu était certainement plus grave alors que là tout est négociable. Pour moi ce texte n'est qu'une mise au grand jour de ce qui se fait en douce dans toutes les entreprises de France. De toute façon les 3% de français syndiqués ne feront jamais le poids face au patronat. Et le dialogue social se fait dans de bonnes conditions que si les représentants

faire évoluer les choses pour améliorer la vie en entreprise des salariés. Le seul point qui reste inchangé est l'investissement des élus. Mais M. Tagnaouti continue de croire que tout est possible et réalisable. « Nous avons des droits, mais nous avons aussi des devoirs, conclut-il. »

Sheirlen Sebbag